

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Avenant n°1 au marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de la commune de Plateau d'Hauteville

Séance du 27 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un juillet deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, MARIN Jessie, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
BORGEOIS Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Olivier BROCHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

FORAY Gaëlle
LYAUDET Stéphane
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.

Par un acte d'engagement signé le 29 juillet 2021, la commune de Plateau d'Hauteville a attribué le marché pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire de la commune de Plateau d'Hauteville à Croq'Ain.

Par avenant n° 1, il est proposé de revaloriser le tarif pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023 afin de prendre en compte des circonstances imprévues (hausse du carburant, des énergies, des denrées alimentaires, etc.).

Les prix unitaires sont ainsi fixés à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

- Repas : 4.19€ HT soit 4.42€ TTC au lieu de 3.81€ HT soit 4.02€ TTC

L'indice de révision des prix prévu dans les documents initiaux du marché ayant été supprimé, il convient de le remplacer par l'indice suivant :

Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire

La révision doit se faire à la date anniversaire du marché. Cependant, l'indice de révision des prix n'est pas publié régulièrement. La révision des prix devra donc être appliquée en janvier 2023.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au contrat du 29 juillet 2021 conclu avec le Croq'Ain, annexé à la présente délibération, pour une revalorisation des prix unitaires des repas.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de M. Olivier BROCHET et le pouvoir de Mme Corinne BOYER,

- **ACCEPTE** la revalorisation tarifaire du repas fourni par le Croq'Ain ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du 29 juillet 2021 conclu avec le Croq'Ain ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN